



# HANDBALL CLUB SAINT-LOUISIEN

## INSCRIPTION SAISON 2022 - 2023

---

### DOCUMENTS A FOURNIR AU CLUB

#### Nouvelle licence :

- **QUESTIONNAIRE SANTE** *ou certificat médical (ci-joint) si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions.*
- **IMPRIMÉ D'INSCRIPTION** dûment complété
- **PHOTO** d'identité
- Photocopie de la **CARTE D'IDENTITE**
- **REGLEMENT** par chèque ou espèces (possibilité de régler en plusieurs fois)  
**LIRE, SIGNER ET CONSERVER** la charte du Club

#### Renouvellement licence :

- **QUESTIONNAIRE SANTE** *ou certificat médical (ci-joint) si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions.*
- **IMPRIMÉ D'INSCRIPTION** dûment complété
- **REGLEMENT** par chèque ou espèces (possibilité de régler en plusieurs fois)  
**LIRE, SIGNER ET CONSERVER** la charte du Club

### TARIFS DES LICENCES 2022 – 2023

Catégories Jeunes	U20 et Séniors	Loisirs	Dirigeants
120 €	160 €	110 €	70 €

Votre dossier complet devra être remis au club le plus rapidement possible.  
**Tout dossier incomplet ne sera pas accepté**

---

HANDBALL CLUB SAINT LOUISIEN

Gymnase Pierre de Coubertin, 13 rue Clovis Hugues 13 230 Port Saint Louis

M : 06 19 42 06 32 / [6313038@ffhandball.net](mailto:6313038@ffhandball.net) / [www.hbcsl.fr](http://www.hbcsl.fr)

Fb : @handballclubssaintlouisien



## HANDBALL CLUB SAINT-LOUISIEN INSCRIPTION SAISON 2022 - 2023

Nom et prénom du joueur : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Dép. de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_ *(indispensable)*

Catégorie : \_\_\_\_\_

Taille : \_\_\_\_\_ cm       Gaucher       Droitier       Ambidextre

Taille maillot : \_\_\_\_\_ Taille Short : \_\_\_\_\_ N° maillot : \_\_\_\_\_

**J'ai lu et j'approuve la Charte du Club**

**Signature du Licencié :**

---

HANDBALL CLUB SAINT LOUISIEN

Gymnase Pierre de Coubertin, 13 rue Clovis Hugues 13 230 Port Saint Louis

M : 06 19 42 06 32 / [6313038@ffhandball.net](mailto:6313038@ffhandball.net) / [www.hbcsl.fr](http://www.hbcsl.fr)

Fb : [@handballclubssaintlouisien](https://www.facebook.com/handballclubssaintlouisien)



**FFHANDBALL**

**ATTESTATION - QUESTIONNAIRE DE SANTÉ**  
**pour le renouvellement de ma licence Handball**  
*(ne concerne que les licenciés majeurs)*

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de la FFHandball, je soussigné atteste avoir rempli le Questionnaire de santé QS-SPORT.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence.

J'ai répondu NON à chacune  
des rubriques du  
questionnaire



*dans ce cas : je transmets  
la présente attestation  
au club au sein duquel  
je sollicite le renouvellement  
de ma licence*

J'ai répondu OUI à une ou  
plusieurs rubriques du  
questionnaire



*dans ce cas : je suis informé  
que je dois produire à mon club  
un certificat médical datant de  
moins de 6 mois et attestant  
l'absence de contre-indication  
à la pratique du handball*

**Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions réglementaires de la FFHandball relatives au certificat médical (article 30.2 des règlements généraux et articles 9 à 16 du règlement médical), disponibles dans l'Annuaire sur le [site Internet de la fédération](#)).**

Nom et prénom :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | [ffhb@ffhandball.net](mailto:ffhb@ffhandball.net)  
94 046 CRETEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | [www.ffhandball.fr](http://www.ffhandball.fr)

Association loi 1901 - N° Siret : 784.514.750.0004 / N° APE : 9319 Z



## FFHANDBALL

### Questionnaire de santé " QS-SPORT "

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.			
Durant les douze derniers mois :		OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>À ce jour :</b>			
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>			

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | [ffb@ffhandball.net](mailto:ffb@ffhandball.net)  
94 046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | [www.ffhandball.fr](http://www.ffhandball.fr)

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

## CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour  M.  M<sup>me</sup>

né(e) le  :

et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique sportive en compétition ou en loisir.

Date  :

**Signature et tampon du praticien**  
*obligatoires*

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | [ffhb@ffhandball.net](mailto:ffhb@ffhandball.net)  
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | [www.ffhandball.fr](http://www.ffhandball.fr)

Association loi 1901 - N° SIRET : 784 544 769 00044 / N° APE : 9310 Z



# HANDBALL CLUB SAINT LOUISIEN

## Préambule

Vous avez choisi de participer par votre adhésion ou par celle de votre enfant aux activités du HANDBALL CLUB SAINT LOUISIEN, association loi 1901 dont l'objet est d'aider au développement du handball. L'adhésion est un acte volontaire qui implique un engagement à participer et à apporter son concours au fonctionnement et au développement de l'association. La Charte du HBCSL s'adresse aux joueurs, arbitres, entraîneurs, dirigeants, accompagnateurs et parents. Elle s'applique à tous les licenciés de la section : de l'école de Hand jusqu'à l'équipe loisirs. Cette Charte a pour objet de responsabiliser chaque joueur aux droits et devoirs qui lui incombent. Nous souhaitons donner une image positive de notre association sportive ; au sein du club comme à l'extérieur.

## Droits et devoirs du licencié :

### L'adhérent

Il doit être à jour de sa cotisation pour être licencié et participer aux entraînements et aux compétitions. Des facilités de paiement sont consenties pour permettre à tout et chacun de pouvoir adhérer au club. Il doit respecter les personnes qu'il côtoie dans le cadre de sa pratique : partenaires, entraîneurs, dirigeants, arbitres, adversaires, publics. Il s'engage à respecter les locaux dans lesquels il évolue, ainsi que le matériel durant les entraînements, les compétitions et les diverses manifestations : Gymnases, vestiaires, siège du club, etc.... à domicile comme à l'extérieur.

### Le joueur

Il s'engage à être assidu à l'entraînement et aux matchs. En cas d'absence, il est tenu de prévenir son entraîneur. Si elle n'est pas justifiée, l'entraîneur pourra décider de la non-participation du joueur au match. En cas d'absences répétées et non justifiées, le Bureau Directeur du HBCSL se réserve le droit d'exclure le joueur concerné.

Il s'engage à participer à toutes les compétitions auxquelles son équipe est inscrite. Il doit être présent aux matchs lorsqu'il est convoqué par son entraîneur : à domicile comme à l'extérieur, le samedi comme le dimanche.

Il s'engage à respecter les horaires des entraînements, des convocations de matchs ainsi que les lieux de rendez-vous.

Le port d'une tenue de sport est obligatoire pour l'entraînement : chaussures de sport, survêtement, short, tee-shirt d'entraînement. Pour les matchs, tous les joueurs doivent porter le maillot et le short fournis par le club.

**Chaque joueur, à partir de la catégorie -11 ans, sera amené à arbitrer, à tenir la table de marque lors des matchs quelques fois dans la saison.**

## L'entraîneur

Il s'engage à être présent à tous les entraînements et les matchs. En cas d'empêchement il devra prévenir préalablement le Responsable Sportif afin de pouvoir effectuer le remplacement.

Il doit, comme les joueurs, porter une tenue de sport correcte.

Il ne doit pas faire de différences entre les joueurs ; il doit être autoritaire tout en restant compréhensif. Il doit être de bonne humeur : ne pas oublier que le hand est d'abord un jeu.

Il doit avoir préparé sa séance d'entraînement, apporté ses notes. Il doit mettre en place des exercices adaptés au niveau des joueurs et apporter les régulations nécessaires à la réussite des joueurs.

## Discipline

La Commission de Discipline, interne au club, décide des mesures à prendre à l'encontre d'un joueur disqualifié directement par un arbitre : carton rouge direct avec rapport d'arbitre. Si cette décision est assortie d'une amende financière, elle sera à la charge du joueur ou de ses parents s'il est mineur.

En cas de manquement grave à cette Charte, le Bureau Directeur pourra décider de sanctions adaptées allant à la réparation de la faute jusqu'à la radiation du club en passant par l'avertissement ou la suspension.

## Les parents / Les accompagnateurs

Vous devez vous assurer de la présence de l'entraîneur à l'arrivée de votre enfant sur le lieu de l'entraînement, de rendez-vous pour les matchs et être présents à la fin de l'entraînement ; les enfants ne dépendent de l'entraîneur que pour la durée de la séance.

Vous devez répondre aux convocations de l'entraîneur et du Bureau Directeur.

En cas d'absence, prévenez préalablement l'entraîneur de votre enfant.

Pour organiser les déplacements, lors des matchs à l'extérieur, il vous sera demandé votre participation pour accompagner l'équipe de votre enfant. Vous bénéficierez de la couverture

Responsabilité Civile de l'assurance du club quand vous utilisez votre véhicule pour transporter des adhérents.

Vous devez respecter les entraîneurs, dirigeants, officiels (arbitres, table de marque), joueurs et public.

**Se licencier au Handball Club Saint Louisien, c'est accepter un contrat pour la saison entière et respecter le code sportif.**

Nom : .....	Code Sportif
Prénom : .....	Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :
Fait à Port Saint Louis, Le : .....	1 – Se conformer aux règles de jeu
Signature du Licencié :	2 – Respecter les décisions des arbitres
Signature des parents : (pour mineurs)	3 – Respecter ses adversaires et ses partenaires
	4 – Refuser toute forme de tricherie
	5 – Etre maître de soi en toute circonstance
	6 – Etre loyal dans le sport et dans la vie
	7 – Etre exemplaire, généreux et tolérant
	Association Française pour un sport sans violence et pour le Fair-play
	Document à conserver par le licencié